
De la chandelle au candélabre : histoire de l'éclairage public clermontois

Du temps des réverbères, une des rares boîtes de commande encore visibles.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, quiconque désirait se promener la nuit, devait être accompagné de porteurs de torches ou s'en remettre à la lumière des étoiles et du clair de lune. Seuls les lieux saints ou, paradoxalement, de débauches, étaient signalés par des lumignons. L'heure du couvre-feu dépassée, il était interdit de circuler dans les rues. Désireux d'améliorer les conditions de vie en ville, et notamment la sécurité des rues, Louis XIV promulgue en juin 1697, un édit prescrivant l'établissement de lanternes dans les principales villes du royaume. L'édit est exécuté à Clermont en 1698, une somme de 2.000 livres est d'ailleurs allouée à la Ville pour l'entretien annuel des lanternes. Celles-ci, garnies de chandelles, étaient suspendues par des cordes à hauteur du premier étage. Une législation sévère est d'ailleurs mise en place. Ainsi il était interdit de les briser "sous peine de galères".

En dépit d'une lueur très faible, leur succès est immense. Si un flou persiste quant à leur nombre exact, il augmente tous les ans, jusqu'en 1780, avec l'arrivée, à Clermont, rue des Nobles (l'actuelle rue Pascal), du premier réverbère. Inventé par Bourgeois de Chateaublanc, il remporte un vif succès, son éclairage étant plus puissant. Son inventeur rajoute trois réflecteurs à la lanterne à huile. Seulement, les accidents de lanternes existent : les vents violents entraînent des déperditions d'huile, l'humidité obscurcit le verre, le prix de l'huile de noix augmente, certaines lanternes subissent des actes de vandalisme...

De plus, les allumeurs, chargés de l'entretien et de la mise en fonction de ces lanternes, ont des conditions de travail difficiles. Protégés des tâches d'huile par une serpillière, coiffés d'un large chapeau très plat, sur lequel ils portaient une grande boîte de zinc contenant leurs ustensiles, ils descendaient le réverbère, récuraient les plaques des réflecteurs, essuyaient le verre, coupaient la

mèche et versaient la ration d'huile dans un récipient. En définitive, un travail sale, lent et parfois mal exécuté...

En effet, certaines tournées de contrôle effectuées par des commissaires de police de l'époque révèlent un nombre important de négligences : nombreuses sont les lanternes qui n'éclairent pas, voire, qui disparaissent. Des négligences qui se payent en pénalités et parfois en violences, insultes et injures sur la voie publique. De ces illuminations il ne reste aujourd'hui que des procès-verbaux, et au hasard des rues, quelques boîtes de commandes, fermant à clé, servant à ranger les cordes de manœuvres. Deux sont encore visibles à Clermont : au 20, rue Delarbre, et à Montferrand, au 10, rue Kléber.

Les réverbères paraboliques sont de courte durée, supplantés dès 1840 par la fabrication et la distribution du gaz d'éclairage, par Philippe Lebon. Le gaz apporte un changement radical dans l'éclairage des rues, des places et des promenades. Seulement, nombreuses sont les récriminations : une partie s'éteignait à minuit et l'autre fonctionnait toute la nuit. L'éclairage est encore, au gré des Clermontois, trop faible. Il faut donc attendre le 19 janvier 1888 pour que la Ville inaugure l'éclairage à l'électricité, au théâtre provisoire. Un événement, qui, étrangement, n'attira que peu de monde, en raison de très basses températures. Puis au fil des progrès, les cafés clermontois profitent peu à peu de cette nouvelle source de lumière. Il faudra encore attendre l'année 1900 pour que l'éclairage extérieur de la ville bénéficie de l'électricité.